

Lettre du général de division Debrun, séant au quartier général d'Yvoy, qui donne connaissance du compte rendu des opérations militaires du commandant temporaire de Montmédy, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du général de division Debrun, séant au quartier général d'Yvoy, qui donne connaissance du compte rendu des opérations militaires du commandant temporaire de Montmédy, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 214;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26541_t1_0214_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

» Décrète que, sur la présentation du présent décret, la trésorerie nationale paiera à la citoyenne Lorry la somme de 150 liv., à titre de secours provisoire, imputable sur la pension ou sur les secours auxquels elle peut avoir droit, en vertu de la loi du 17 germinal dernier, relative aux pensionnaires de la ci-devant liste civile.

» Le présent décret ne sera pas imprimé » (1).

71

Un secrétaire donne lecture des lettres dont l'extrait suit :

Lettre du général de division Debrun (2), datée du quartier-général d'Yvoy, le 17 floréal de l'an 2.

Ce général rend compte d'une expédition du commandant temporaire de Montmédy, qui a produit à la République 157 voitures de fer battu, empruntées militairement sur les forges de l'Empire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Ivoy, 17 flor. II] (4).

« Persuadé que dans une République le pain et le fer sont des denrées de 1^{re} et indispensable nécessité, j'ai recueilli tant que j'ai pu les subsistances que l'ennemi a laissées à ma portée. J'espère bien aussi dans quelques semaines l'aider à récolter les superbes moissons qui se préparent, mais en attendant je continue à emprunter dans les forges d'empire de quoi fabriquer des bayonnettes.

Ma dernière sortie avait produit à la République 500 milliers de fer; dans une autre que j'ai fait le 18 floréal tandis que j'inquiétais l'ennemi sur les hauteurs de Florenville et d'Izel, le citoyen Debeaune, commandant temporaire de Montmédy occupait avec un petit corps de troupes les hauteurs de Montquentin et de Geronville et faisait évacuer sans bruit la forge de la Soye, il en a tiré en 3 jours et fait passer à Montmédy 157 voitures de fer battu ce qui fait un peu plus de 300 milliers.

Il en reste encore une grande quantité qui ne peut être enlevée faute de voiture, et à cause de la difficulté de le retirer d'une mare d'eau où on l'a caché, mais c'est partie remise S. et F. »

DEBRUN.

72

Lettre du 6^e bataillon des chasseurs du Nord, qui fait passer l'état nominatif des individus qui composent le corps, et un don patriotique de

(1) P.-V., XXXVII, 122. Décret n° 9085. Reproduit dans Bⁱⁿ, 23 flor. (suppl^t).

(2) Et non Lebrun.

(3) P.-V., XXXVII, 143. Bⁱⁿ, 21 flor.; J. Sablier, n° 1310; Ann. R.F., n° 171; Rép., n° 573; J. Matin, n° 687; J. Univ., n° 1629; J. Paris, n° 496; J. Lois, n° 590; J. Perlet, n° 596; J. Sans-Culottes, n° 450; C. Eg., n° 631; Mess. soir, n° 631; Audit. nat., n° 595.

(4) C 301, pl. 1075, p. 7; Ann. patr., n° 495; J. Mont., n° 15; Débats, n° 598, p. 277; M.U., XXXIX, 346; Mon., XX, 433.

800 liv. L'expression manque, disent ces guerriers, à l'enthousiasme que nous inspirent les travaux immortels de la Convention nationale. Nous brûlons tous, ajoutent-ils, de contribuer à les faire respecter d'un pôle à l'autre.

Lettre des officiers du même corps, qui se plaignent de l'inaction à laquelle ils sont condamnés, et sollicitent pour eux et pour leurs camarades la gloire de verser leur sang dans les combats.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces deux lettres, et renvoie aux représentants du peuple chargés de l'embrigadement à l'armée de l'Ouest les demandes qu'elles contiennent et les états qui y sont annexés (1).

[Tours, 15 flor. II] (2).

« Citoyens,

Nous vous adressons l'état nominatif de tous les individus qui composent les débris de notre corps. L'expression manque à l'enthousiasme que leur inspirent vos travaux immortels. Tous brûlent de contribuer à les faire respecter d'un pôle à l'autre. Cet espoir électrise toutes nos démarches et attendant que les circonstances permettent de le réaliser, nous vous prions d'agréer pour les frais de la guerre, deux jours de notre paye; privés momentanément de l'honneur d'être aux avant-postes, nous tâchons au moins de nous en consoler par quelques privations qui nous laisseront toujours le regret de ne pouvoir faire plus. »

DESCHAMPS (chef de brigade, command^t), BRANENART (cap^e), HOURDEQUIN (lieut.), DUTILLEUL (sous-lieut.) [et 30 signatures illisibles].

73

Lettre de la citoyenne Vielle, d'Angers. Cette citoyenne adresse à la Convention deux paquets, l'un pour le Comité de sûreté générale, l'autre pour le Comité de salut public. Ils contiennent, dit-elle, les détails les plus vrais sur la guerre de la Vendée, et les preuves les plus convaincantes de la complicité de Ronsin avec les rebelles.

Renvoi aux Comités de sûreté générale et de salut public (3).

[Angers, 18 flor. II] (4).

« Citoyen président, il importe pour le salut de la patrie que les pièces ci-jointes soient renvoyées aux Comités de salut public et de sûreté générale; les renseignements qu'elles contiennent sont d'une haute importance sur la guerre contre

(1) P.-V., XXXVII, 123 et 317. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t); Débats, n° 603, p. 370; J. Sablier, n° 1311; Ann. R.F., n° 161; J. Perlet, n° 596; M.U., XXXIX, 346.

(2) C 302, pl. 1085, p. 12.

(3) P.-V., XXXVII, 123. J. Sablier, n° 1311; M.U., XXXIX, 346; Rép., n° 142; J. Matin, n° 687; C. Eg., n° 631; J. Paris, n° 496; J. Perlet, n° 596; J. Sans-Culottes, n° 450; Ann. R.F., n° 163; Audit. nat., n° 595; Mess. Soir, n° 631.

(4) Mon., XX, 435.